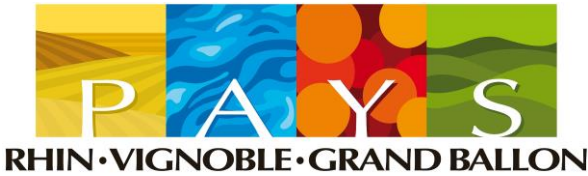


<p>PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>2^{ème} SÉANCE, le 11 MARS 2015</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 12</p>	<p>Membres présents : Marc JUNG, Sylvain WALTISPERGER, Henri MASSON, Gilbert MOSER, Jean-Pierre WIDMER, François BERINGER, Gilbert VONAU, André SCHLEGEL.</p>
<p>Membres présents : 8</p>	
<p>Membres absents : 4</p>	<p>Membres excusés et représentés: Michel HABIG</p> <p>Membres excusés et non représentés : Alain GRAPPE, Francis KLEITZ, Frédéric GOETZ.</p>
<p>Excusés : 4</p>	
<p>Procurations : 1</p>	<p>Absents non excusés : /</p>
<p>Date de la convocation : 04 mars 2015</p>	<p>Non membres invités et excusés : Anne LAPARRE-LACASSAGNE, Jean-Paul DIRINGER, Jean-Paul OMEYER, Jean-Marie BELLIARD, Alexis CLUR, Odile BOCQUET-HUNOLT.</p> <p>Assistaient en outre à la séance : René MATHIAS, Fabrice KRIEGER, Pascal JUNG, Jean GOETZ, Sarah MICHEL, Emilie KOST, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Caroline SIEGEL.</p>

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès-verbal du 3 décembre 2015

2 Budget Pays

- 2.1 Compte administratif de l'exercice
- 2.2 Compte de gestion de l'exercice 2014
- 2.3 Budget primitif 2015
- 2.4 Participation au Pays des collectivités membres
- 2.5 Amortissement à réaliser 2015

3 Gestion courante du Syndicat Mixte

- 3.1 Conventions SCOT / Pays 2015
- 3.2 Modification du régime indemnitaire
 - 3.2.1 Mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)
 - 3.2.2 Mise en place de la prime de service et de rendement (PSR)
 - 3.2.3 Mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS)
 - 3.2.4 Mise en place de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (PREAD)

4 Conseil de développement du Pays

5 Espace Info Energie

- 5.1 Bilan d'activités 2014 de l'Espace Info Energie
- 5.2 Manifestations à venir
- 5.3 Création de la plateforme locale de rénovation énergétique
 - 5.3.1 Candidature du Pays à l'appel d'offre de la Région Alsace et de l'ADEME
 - 5.3.2 Recrutement temporaire d'un animateur de la plateforme du Pays

6 Économie-Emploi-Formation

- 6.1 Démarche LEADER du Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon

7 Tourisme

- 7.1 Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie touristique
- 7.2 Evaluer et suivre le poids économique du tourisme
- 7.3 Etat d'avancement de l'étude sur les itinéraires cyclables
- 7.4 Réseau MOVELO ALSACE
- 7.5 Étude Mobilité

8 Plan Climat

- 8.1 « J'y vais à vélo »

9 Les Manifestations à venir

- 9.1 Manifestations à venir pour le Pays
 - 9.1.1 Le Salon de l'Artisanat et des Métiers 2015

10 Informations, divers et échanges

**COMITE DIRECTEUR du PAYS
11 mars 2015 - 2ème séance**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2014

Le Comité directeur n'a émis aucune remarque sur le procès verbal du Comité directeur du 3 décembre 2015. Il le valide donc à l'unanimité.

POINT 2 - BUDGET PAYS

Point 2.1 - Compte administratif de l'exercice 2014

Sous la Présidence d'un Vice-président, le Comité Directeur est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Marc JUNG, Président.

Le compte administratif du syndicat est clôturé avec les résultats ci-après :

Résultat :

- Excédent de l'exercice	9 040,00 €
- Excédent de clôture	230 714,67 €

Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser (néants) :

- Excédent :	230 714,67 €
--------------	--------------

Les résultats exposés ci-avant seront repris lors du vote du budget primitif 2015 qui sera présenté au cours de cette même séance du Comité Directeur.

Je vous propose donc d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 concernant le budget du Syndicat mixte du PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon dont les résultats sont repris dans les tableaux qui suivent :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00	28 679.27		192 995.40	0.00	221 674.67
Opérations de l'exercice	4 795.62	5 679.79	258 946.35	267 102.18	263 741.97	272 781.97
TOTAUX	4 795.62	34 359.06	258 946.35	460 097.58	263 741.97	494 456.64
Résultats de clôture		29 563.44		201 151.23		230 714.67
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	29 563.44		201 151.23	0.00	230 714.67
Résultats définitifs		29 563.44		201 151.23		230 714.67

Total des dépenses de fonctionnement : 258 946,35 €		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	91 343,46 €	Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.)
Chapitre 012 : Charges de personnel	160 614,43 €	Ces dépenses regroupent l'ensemble des rémunérations, les charges sociales et fiscales.
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 670,72 €	Le crédit inscrit à ce chapitre concerne la contribution du Syndicat du SCOT au Syndicat du PAYS au titre des charges de fonctionnement de ce dernier, conformément à la convention signée.
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	39,00 €	Il s'agit de crédits concernant principalement des charges liées à des paiements exceptionnels (intérêts moratoires et pénalités sur marchés, etc.)
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 278,74 €	Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.
Total des recettes de fonctionnement : 267 102,18 €		
Chapitre 013 : Atténuations de charges	4 290,05 €	Ce chapitre regroupe toutes les formes de remboursements, réductions, rabais, ristournes, etc. Dans notre cas, il s'agit des remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance.
Chapitre 70 : Produits services, domaine et ventes diverses	8 951,68 €	Il s'agit du remboursement des Rollmap par les Communautés de communes.
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	253 860,45 €	La recette prévue concerne la participation de l'État, de la Région, du Département et d'autres organismes (ADEME, FEDER, etc.).

Total des dépenses d'investissement : 4 795,62 €		
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	336,55 €	Il s'agit de crédits pour l'acquisition de logiciels ou licences.
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2 881,32 €	Il s'agit de crédits pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier.
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	1 577,75 €	Cette dépense concerne la caution du loyer.
Total des recettes d'investissement : 5 679,79€		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	2 401,05 €	Cette recette concerne le reversement en 2014 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2013.
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 278,74 €	Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, le Comité Directeur, à l'unanimité, valide le compte administratif 2014 présenté.

Point 2.2 - Compte de gestion de l'exercice 2014

Après avoir donné votre avis sur le compte administratif pour l'exercice 2014, vous êtes invités maintenant à vous prononcer sur le compte de gestion du Trésorier, afférent aux résultats du budget du Syndicat du PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier pour cet exercice. Il est rappelé :

- Que le Comité Directeur s'est fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir :

1. statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du Syndicat,
3. déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier n'appelle pas d'observation de la part du Comité Directeur concernant les comptes du budget du Syndicat.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2014.

Point 2.3 - Budget primitif 2015

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Directeur est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2015, ci-annexé, par chapitre et par nature.

Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes et s'établit comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 418 000,00 €

Chapitre 011 Charges à caractère général	141 000,00 €	Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.). Y figure également un crédit destiné à d'éventuelles études que le Syndicat serait amené à réaliser dans le cadre de ses actions (article 617).
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	250 000,00 €	Il s'agit des rémunérations et des diverses cotisations (sociales, Médecine du travail, assurance du personnel etc.).
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	10 000,00€	Le crédit prévisionnel inscrit concerne les contributions et subventions versées aux communautés de communes membres du Syndicat ou à des personnes de droit privé qui organisent des évènements.
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	3 989,00 €	Il s'agit de crédits prévus pour la remise de prix lors des concours organisés par le Syndicat (article 6714), pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés ou de charges exceptionnelles comme des indemnités de jugement ou encore le versement de gratifications à des stagiaires.
Chapitre 022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	Le crédit prévisionnel inscrit autorise, en cours d'exercice et en cas de besoin, des virements de ce chapitre aux autres chapitres de fonctionnement.
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 011,00 €	Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

Total des recettes de fonctionnement : 418 000,00 €

Chapitre 013 Atténuations de charges de fonctionnement	4 361,77 €	Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, etc.)
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	212 487,00 €	Les recettes prévues à ce chapitre concernent les subventions à recevoir de la Région et d'organismes divers ainsi que la participation des groupements membres du Syndicat.
Ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté	201 151,23 €	Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2014 repris dans le présent budget.

Total des dépenses d'investissement : 33 000,00 €

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	Ce crédit est prévu pour l'acquisition de logiciels ou licences si nécessaire.
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	27 000,00 €	Il s'agit de crédits prévisionnels pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique, de mobilier ou autres équipements divers relevant de la section d'investissement.

Total des recettes d'investissement : 33 000,00 €

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	425,56 €	Cette recette prévisionnelle concerne le reversement en 2014 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2012. A noter qu'il est prévu que le taux de remboursement du FCTVA passerait de 15,482 % à 15,761 % à compter du 1er janvier 2014 afin de tenir compte du passage du taux normal de TVA de 19,60 % à 20 % à compter de cette même date.
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 011,00 €	Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.
Ligne budgétaire 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 563,44 €	Ce montant correspond à l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2014 repris dans le présent budget.

Total du budget 2014 : 451 000,00 €

Au vu des inscriptions ci-dessus détaillées par chapitre, le montant total du budget 2015 s'élève à 451 000,00 € et dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 3 011,00 €.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015.

Point 2.4 - Participation au Pays des collectivités membres

Le Comité Directeur est appelé à définir le montant de la participation des collectivités membres pour l'exercice 2015.

Territoire	Population 2012	Contribution 2015
CdC Centre Haut-Rhin	15 119	11 339,25 €
CdC Essor du Rhin	9 284	6 963,00 €
CdC Région de Guebwiller	38 914	29 185,50 €
Total Pays	63 317	47 487,75 €

Base de calcul : 0,75 €/hab.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la participation des collectivités membres du Syndicat mixte pour le Pays en 2015.

Point 2.5 - Amortissement à réaliser en 2015

Depuis 2008, le Syndicat mixte a procédé à plusieurs dépenses d'investissement pour un site Internet, du matériel informatique et du mobilier. Ces dépenses doivent être amorties en 2015 comme suit.

Dépenses de fonctionnement	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 011,00 €
Recettes d'investissement	
Logiciels	168,00 €
Matériels Informatique	1 077,00 €
Mobiliers	560,00 €
Installations générales, agencement, ...	1 132,00 €
Divers	74,00 €

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, le détail des amortissements présenté ci-dessus.

POINT 3 - GESTION COURANTE DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 - Conventions SCOT / Pays 2015

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pourvoit aux besoins du SCOT en matière de moyens humains et administratifs.

Il est proposé au Comité Directeur de réaliser une convention (Cf. annexe) qui réglerait les engagements entre le Pays et le SCOT et dans laquelle :

- Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :
 - ✓ Les travaux administratifs du SCOT (à l'exception du service instructeur),
 - ✓ Le suivi et l'encadrement de la procédure de révision et l'élaboration du SCOT,
 - ✓ La réalisation d'un site internet commun.
 - ✓ Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon préfinance la partie des charges administratives (locaux, personnel, moyens) correspondante à ces tâches ainsi que la gestion du site internet.
- En contrepartie, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de **40 000 €**.

Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, la convention et autorise le Président à signer cette dernière.

Point 3.2 - Modification du régime indemnitaire

Les modifications proposées ci-dessous seront soumises au Comité Technique du centre de gestion du Haut-Rhin.

Point 3.2.1 - Mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

Cette prime remplace les indemnités composant le régime indemnitaire des administrateurs civils (IFTS, IFR et prime de rendement) depuis le 1er janvier 2010 et celles composant le régime indemnitaire des attachés d'administration du ministère de l'Intérieur et des directeurs de préfectures (IFTS et IEMP) depuis le 1er janvier 2011.

En vertu de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, art. 38 et 40, du décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, de l'arrêté du 22 décembre 2008, de l'arrêté du 9 octobre 2009 et de l'arrêté du 9 février 2011.

Il est proposé au Comité Directeur du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon la mise en place, à compter du 01.05.2015, de la PFR au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et aux agents non titulaires de droit public pour les cadres d'emplois suivant :

- Directeur
- Attaché

Cette prime comprend deux parts :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ;
- Une part liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle et à la manière de servir.

L'organe délibérant fixe les critères de détermination du niveau de fonctions et d'appréciation des résultats.

Pour la part fonctionnelle, le montant individuel est déterminé par application au montant de référence d'un coefficient multiplicateur compris dans une fourchette entre 1 et 6 au regard des critères d'attribution fixés par l'organe délibérant.

Les montants de référence au 1^{er} janvier 2010 pour les administrateurs et au 1^{er} janvier 2011 pour les attachés sont les suivants :

- ✓ Directeur : part fonctionnelle : 2 500 € ;
- part résultats individuels : 1 800 €.
- ✓ Attaché principal : part fonctionnelle : 2 500 € ;
- part résultats individuels : 1 800 €.
- ✓ Attaché : part fonctionnelle : 1 750 € ;
- part résultats individuels : 1 600 €

Le Comité Directeur, approuve, à l'unanimité, la proposition de l'instauration de la PFR à compter du 01.05.2015 et à charge le Président de procéder aux attributions individuelles.

Point 3.2.2 - Mise en place de la prime de service et de rendement (PSR)

La prime de service et de rendement est attribuée en fonction de l'importance du poste et de la qualité des services rendus.

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;
- Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du Code des communes ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Il est proposé au Comité Directeur du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon d'instituer, à compter du 1^{er} avril 2015, une prime de service et de rendement aux taux annuels en vigueur, au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et aux agents non titulaires de droit public, des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieur principal
- Ingénieur territorial
- Technicien territorial

A l'intérieur du crédit global dégagé pour chaque grade, l'autorité territoriale modulera le montant de la prime des agents intéressés en fonction, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

En toute hypothèse, un agent ne pourra percevoir par an plus du double du taux retenu du grade.

La prime de service et de rendement sera versée par fractions mensuelles.

Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, cette proposition et charge le Président de procéder aux attributions individuelles.

Point 3.2.3 - Mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS)

L'indemnité spécifique est liée au service rendu, sans que celui-ci soit limité à une participation directe à la conception ou à la réalisation de travaux.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux fonctionnaires des corps techniques de l'Equipement,
- Vu l'arrêté du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n°2003-799 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux fonctionnaires des corps techniques de l'Equipement,

Il est proposé au Comité Directeur du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, d'instituer, à compter du 1^{er} avril 2015, l'indemnité spécifique de service aux taux annuels en vigueur, au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et aux agents non titulaires de droit public, des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieur territorial
- Technicien territorial

Le crédit inscrit au budget pour le paiement des indemnités spécifiques est égal au taux de base, multiplié par le coefficient du grade, multiplié par le coefficient géographique, multiplié par le nombre de bénéficiaires.

La prime de service et de rendement sera versée par fractions mensuelles.

Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, cette proposition et charge le Président de procéder aux attributions individuelles.

Point 3.2.4 - Mise en place de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (PREAD)

La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction et une prime dite « de risque » liée au poste qui peut être accordée aux agents occupant un emploi fonctionnel de direction placés à la tête de l'administration d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),
- Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,
- Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,
- Vu le décret n°88-631 du 06 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
- Considérant que les Directeurs Généraux des Services des établissements publics locaux peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité,

Il est proposé au Comité Directeur du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de créer, à compter du 1er avril 2015, une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, au bénéfice des agents titulaires occupant des emplois fonctionnels de direction des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieur en chef
- Attaché territorial

La prime de responsabilité est fixée à 15 % maximum du traitement brut de l'agent.

Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, cette proposition et charge le Président de procéder aux attributions individuelles.

POINT 4 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Intervention Pascal JUNG : Président du Conseil de Développement du Pays. Rappel, le Conseil de Développement a été renouvelé le 9 octobre dernier.

A l'issu de cette assemblée :

- Monsieur Pascal JUNG (Responsable Qualité-Sécurité-Environnement- Alpro-Sojinal), a été élu Président du Conseil De Développement ;
- Monsieur Jean GOETZ (Agriculteur), a été élu vice-Président ;
- Monsieur Jean-Marie KILTZER (Président de l'association des commerçants de Guebwiller), a été élu vice-Président ;

Quatre commissions ont été créées :

- Plan Climat
- Économie
- Tourisme
- Eau-Biodiversité-Déchet

Cette dernière a été scindée en deux afin de donner davantage des temps aux thématiques qui y sont traitées.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 5 - ESPACE INFO ENERGIE

Point 5.1 - Bilan d'activités 2014 de l'Espace Info Energie

Durant l'année 2014, l'Espace Info Energie a :

- répondu à 293 demandes provenant de 278 personnes différentes (280 projets)
 - Téléphone 57%, Rendez-vous 20%, Email 11%
- sensibilisé 525 personnes lors de diverses animations :
 - organisation de 8 balades thermiques,
 - présence à 2 salons ou manifestations sur le territoire,
 - présence à 3 salons ou manifestations hors territoire,
 - fête de l'énergie,
 - animation du défi des familles à énergie positive : 3 équipes, 18 familles.

Le bilan d'activités 2014 sera envoyé à chaque commune et Communauté de communes qui le souhaitent.

Depuis le Comité directeur du 3 décembre 2014, 5 animations ont été organisées :

- Balades thermiques :
 - ✓ Blodelsheim, le 4 décembre : 6 personnes
 - ✓ Soultz, le 14 janvier : 5 personnes
 - ✓ Hirtzfelden, le 15 janvier : 10 personnes
 - ✓ Hartmannswiller, le 21 janvier : 6 personnes
 - ✓ Soultzmatt, le 24 février : 7 personnes

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 5.2 - Manifestations à venir

Les manifestations et animations à venir sont les suivantes :

- Salon Briqu'O-Rhin, organisé par le Basket Club de Hirtzfelden et animé par l'association Fana'Briques à Hirtzfelden (14 et 15 mars),
- Événement intermédiaire du défi des familles à énergie positive lors du salon Briqu'O-Rhin
- Forum social à Guebwiller (19 avril)
- Événement final du défi des familles à énergie positive à la cité du train à Mulhouse (30 mai)

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 5.3 - Création de la plateforme locale de rénovation énergétique

Point 5.3.1 - Candidature du Pays à l'appel d'offre de la Région Alsace et de l'ADEME

Le Bureau Syndical a donné un avis favorable à la candidature du Pays le 12 novembre 2014, validé par le Comité Directeur le 03 décembre 2014. La candidature du Pays a été retenue, ainsi que celle de 9 autres Pays en Alsace.

Les plateformes locales de rénovation énergétique seront l'interface territoriale entre les particuliers souhaitant rénover leur maison individuelle, les professionnels du bâtiment et la structure régionale du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE).

Les objectifs sont :

- de diviser la facture énergétique des ménages par 4 à 6 et
- de financer les travaux de rénovation avec les économies réalisées,
- d'intégrer dans un dossier unique toutes les subventions disponibles,
- de réduire la précarité énergétique grâce au tiers-investissement,
- d'accompagner la montée en compétence des entreprises pour saisir le marché émergeant de la rénovation globale performante des maisons individuelles.

Point 5.3.2 - Recrutement temporaire d'un animateur de la plateforme du Pays

Afin de garantir le succès du dispositif et au vu de la charge de travail à effectuer (voir détail des missions en annexe) il est proposé de créer un poste spécifique d'animateur de la plateforme locale de la rénovation énergétique.

Ce poste sera aidé pendant 3 ans par la Région Alsace et l'ADEME. Le montant exact de l'aide sera confirmé fin mars 2015.

	Subvention ADEME	Financement TEPCV	Salaire chargé	Coût Pays
Hypothèse basse	27 000 €	10 000 €	48 640 €	11 640 €
Hypothèse moyenne	34 000 €	10 000 €	48 640 €	4 640 €
Hypothèse haute	45 000 €	10 000 €	48 640 €	0 €

Quatre missions pour l'animateur :

1. Action de la plateforme vers les particuliers
2. Vers les professionnels du bâtiment
3. Action de gouvernance de la plateforme
4. Suivi et évaluation

Le Comité directeur du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené à décider de la création d'un poste d'animateur de plateforme locale de la rénovation de catégorie A.

Le profil de poste est le suivant :

CARACTERISTIQUES DU POSTE

Définition du poste : Animateur/animateur de la plateforme locale de rénovation du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

Type de contrat : CDD 6 mois (renouvellement possible)

Durée de travail : à 80%

Agent contractuel de catégorie A : Rémunération selon expérience

Lieu de travail : Guebwiller

DESCRIPTION DES MISSIONS DU POSTE

Sous l'autorité de la directrice du Pays, l'animateur aura sous sa responsabilité :

1. Les relations avec les partenaires

L'animateur identifie et mobilise les partenaires du dispositif sur le territoire. Il organise avec eux et anime le pilotage du dispositif : comité de pilotage (COFIL) et comité technique (COTECH). Il élabore la convention-cadre précisant les engagements et la participation de chacun au dispositif. Il assure la logistique du pilotage (préparation et organisation des réunions, rédaction des relevés de décisions).

2. Les relations avec les entreprises du bâtiment

L'animateur identifie et mobilise les entreprises susceptibles d'intégrer le dispositif de formation. Il propose et met en œuvre le plan d'action et de communication. Avec l'aide des partenaires (notamment les organisations professionnelles), il renseigne les artisans sur le dispositif et centralise les candidatures d'entreprises. Il gère la logistique du 1er module de la formation avec les organisations professionnelles. L'animateur gère le montage financier et la logistique de l'accompagnement sur chantier (réunions entre propriétaires, accompagnateurs et groupements).

3. Les relations avec les propriétaires de maisons individuelles

L'animateur identifie et mobilise les propriétaires de maisons du territoire susceptibles d'entrer dans le dispositif (chantiers pédagogiques). Il propose et met en œuvre le plan d'action et de communication.

Il gère les relations avec les propriétaires (organisation des échanges, définition des critères de choix des chantiers, gestion des demandes qui sortent du cadre du projet, visite des projets pertinents et synthèse au COTECH, ...), jusqu'à la sélection des chantiers. L'animateur élabore les montages financiers pour les propriétaires, sur la base des offres formulées par les groupements, et transfère les dossiers à la Région Alsace qui en assure le portage auprès des organismes bailleurs (ANAH, banques, aides Région, CG...).

4. Les autres missions

L'animateur est le relai de la dynamique de rénovation au sein des services de sa collectivité, ainsi qu'à l'extérieur de son territoire (témoignage, échanges d'expérience avec d'autres territoires, ...).

L'animateur est chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif, et d'en remonter l'information à la Région Alsace et l'ADEME.

Enfin, il participe aux réseaux des plateformes et se tient à jour des évolutions réglementaires concernant les subventions et aides à la rénovation énergétique.

VOTRE PROFIL

Bac+5 minimum, formation technique avec une bonne expérience en animation, très bonne connaissance des enjeux climatiques, conviction et capacité à mobiliser;

Permis B, véhicule ;

Savoir-faire :

- Expérience souhaitée d'animation ;
- Expérience souhaitée de conduite de projet avec des professionnels et des élus (animation, réunion, dialogue, concertation,..) ;
- Expérience souhaitée dans la rénovation énergétique des bâtiments ;

Savoir-être :

- fortes capacités relationnelles, esprit d'équipe, sens du contact et de la communication, dynamisme ;
- Esprit d'initiative et forte réactivité, sens des responsabilités ;
- Etre organisé, rigoureux, autonome et polyvalent, bonne présentation ;
- Grande disponibilité, réunion en soirée à prévoir ;
- Bon relationnel ;

Savoir :

- Connaissance du bâtiment basse consommation;
- Connaissance des mécanismes de financement des travaux de rénovation thermique ;
- Bonne maîtrise des logiciels bureautiques (Word, Excel, power point...).

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, la création d'un poste de catégorie A - attaché territorial - pour assumer le poste d'un animateur de plateforme locale de la rénovation.

POINT 6 - ÉCONOMIE-EMPLOI-FORMATION

Point 6.1 - Démarche LEADER du Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon

La stratégie LEADER du futur Groupe d'Action Locale (GAL) est ciblée autour de « La transition économique du Rhin au Grand Ballon - Créer et diversifier les activités et les services au cœur d'un territoire attractif ». Cette stratégie émane des rencontres et entretiens réalisés en 2014 et en début d'année 2015.

Le 5 février dernier, le Bureau Syndical a validé le plan d'action suivant, associé à cette stratégie de développement :

Axe	Opérations	BUDGET
1	SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT A INSTALLER OU DEVELOPPER DES ACTIVITES OU DES SERVICES	400 000 €
	1- Créer des services et soutenir les savoirs faires locaux pour une nouvelle économie rurale	
	2- Dynamiser le tourisme pour renforcer l'attractivité du territoire	
2	CONCILIER COMPETITIVITE AGRICOLE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	265 000 €
	3- Accompagner la transition des exploitations agricoles vers une double performance : économique et écologique	
3	DEVELOPPER DES ACTIVITES AGRICOLES TOURNEES VERS DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS ET DE NOUVELLES ATTENTES DES CONSOMMATEURS	265 000 €
	4- Valoriser les productions locales par de nouveaux débouchés	
	5-Fédérer les acteurs du monde agricole autour de projets communs	
4	DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DU PAYS ET ASSURER LE SUCCES DE LEADER	270 000 €
	6- Favoriser le partage d'expérience et la coopération pour soutenir la transition économique du Pays RVGB et de ses partenaires	
	7- Animation et fonctionnement	
		1 200 000 €

Le dossier de candidature du Pays RVGB au programme LEADER a été déposé au siège de la Région Alsace le 2 mars 2015.

Un exemplaire du dossier de candidature a été remis à chaque Communauté de communes. Il est également consultable dans les locaux du Pays RVGB.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 7 - TOURISME

Point 7.1 - Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie touristique

Pour rappel, la stratégie touristique a été finalisée en octobre 2013 suite à une collaboration avec l'Office de Tourisme du Guebwiller Sultz et des Pays du Florival.

Dix actions ont été lancées voire finalisées en 2014. Elles ont été conduites par le Pays et/ou l'Office de Tourisme et/ou par les Communautés de communes directement (en vertes dans le tableau ci-dessous).

AXE 1 LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS INNOVANTE		
Orientation 1.1 : Affirmer le choix de l'itinérance douce		
1	Réaliser un inventaire et un diagnostic cartographique des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, équestres et cyclables sur le territoire	
2	Aménager et équiper un itinéraire cyclable d'Est en Ouest	
3	Soutenir la valorisation des itinéraires, boucles et sentiers thématiques existants	
Orientation 1.2 : Accompagner et soutenir le développement durable des activités de loisirs et sportives de nature		
4	Développer une offre " Nature - Loisir - Tourisme" autour de la Maison de la Nature	
5	Inscrire les Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Haut-Rhin	
Orientation 1.3 : Valoriser le patrimoine culturel et naturel remarquable du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon notamment par l'utilisation des NTIC		
6	Compléter et étendre l'inventaire du patrimoine naturel et culturel à l'ensemble du territoire du Pays RVGB	
7	Concevoir un schéma d'interprétation et de valorisation des sites patrimoniaux du Pays RVGB	
8	Mise en tourisme du patrimoine culturel	
AXE 2 LA VALORISATION ET LA QUALIFICATION DE L'OFFRE		
Orientation 2.1 : Soutenir le développement d'une offre d'hébergement, de restauration et de services entre authenticité et modernité		
9	Mettre en place un programme de Formations-Actions	
10	Engager les acteurs du tourisme dans une démarche de tourisme durable	
11	Doter le Centre ou l'Est du territoire d'un hébergement de plein air haut de gamme	
12	Améliorer la qualité des équipements touristiques gérés par les collectivités	
Orientation 2.2 : Développer l'accessibilité multimodale du territoire		
13	Réaliser un schéma d'accessibilité multimodale pour le Pays RVGB	
14	Mettre en place l'offre de vélos électriques	
Orientation 2.3 : Valoriser l'offre par la création de produits et animations à forte valeur ajoutée		
15	Engager les communes et les prestataires touristiques du Pays RVGB dans le label Famille +	
16	Structurer l'offre de randonnée (pédestres, cyclables voire équestres) notamment sur Internet	
17	Refonte de la carte touristique du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon	
Orientation 2.4 : Communiquer par la mise en place d'une signalisation touristique adaptée		
18	Réaliser une charte de signalétique pour la pose de RIS touristiques	
19	Réaliser un plan de signalisation touristique et directionnelle	
AXE 3 : LA GOUVERNANCE, UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE		
Orientation 3.1 : Assurer un accueil de qualité sur l'ensemble du territoire		
20	Déterminer l'organisation de l'accueil et de l'animation touristique du territoire du Pays RVGB	

21	Organiser des éducteurs thématiques destinés aux OTSI, aux élus et aux professionnels du territoire	
22	Consolider et développer le dispositif "ambassadeur" pour cultiver un tourisme participatif à l'échelle du Pays RVGB	
Orientation 3.2 : Observer, coordonner et suivre la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays RVGB		
23	Evaluer et suivre le poids économique du tourisme sur le territoire du Pays RVGB	2015
24	Piloter le plan d'actions de la stratégie de développement touristique	

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 7.2 - Evaluer et suivre le poids économique du tourisme

L'une des fiches actions de la stratégie touristique du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon consiste à évaluer et suivre le poids économique du tourisme sur le territoire. Cette action vise à permettre d'exprimer ce que génère l'activité touristique sur le territoire et ainsi la valoriser.

Une rencontre avec l'Agence d'Attractivité d'Alsace a été initiée en partenariat avec l'Office de Tourisme de Guebwiller, afin de mener cette étude durant l'année 2015. Ce travail totalement gratuit va évaluer celui-ci à un moment « t » puis le réévaluer dans 5 ans. Basée sur de nombreux indicateurs, l'étude permettra d'obtenir des chiffres sur la fréquentation, les dépenses des visiteurs, la production, les emplois...

La méthodologie étant la même pour l'ensemble de l'Alsace et ce, quelle que soit l'entité administrative, le résultat final sera un élément de comparaison et nous situera vis à vis des territoires voisins.

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- valide le lancement de cette étude
- autorise le Président à signer les conventions entre le Pays Rhin-Vignoble Grand Ballon et l'Agence d'Attractivité d'Alsace.

Point 7.3 - Etat d'avancement de l'étude sur les itinéraires cyclables

L'étude est actuellement en cours, la première partie consiste à un état des lieux quantitatif et qualitatif des aménagements cyclables, de la signalétique et des services associés au vélo. Les objectifs étant : une connaissance et une vision multiscalair et détaillée du réseau cyclable, un recensement des pôles générateurs de flux et un recensement des points noirs, des anomalies. Cela permettra de corriger et de proposer des solutions et des actions opérationnelles en faveur de la pratique du vélo.

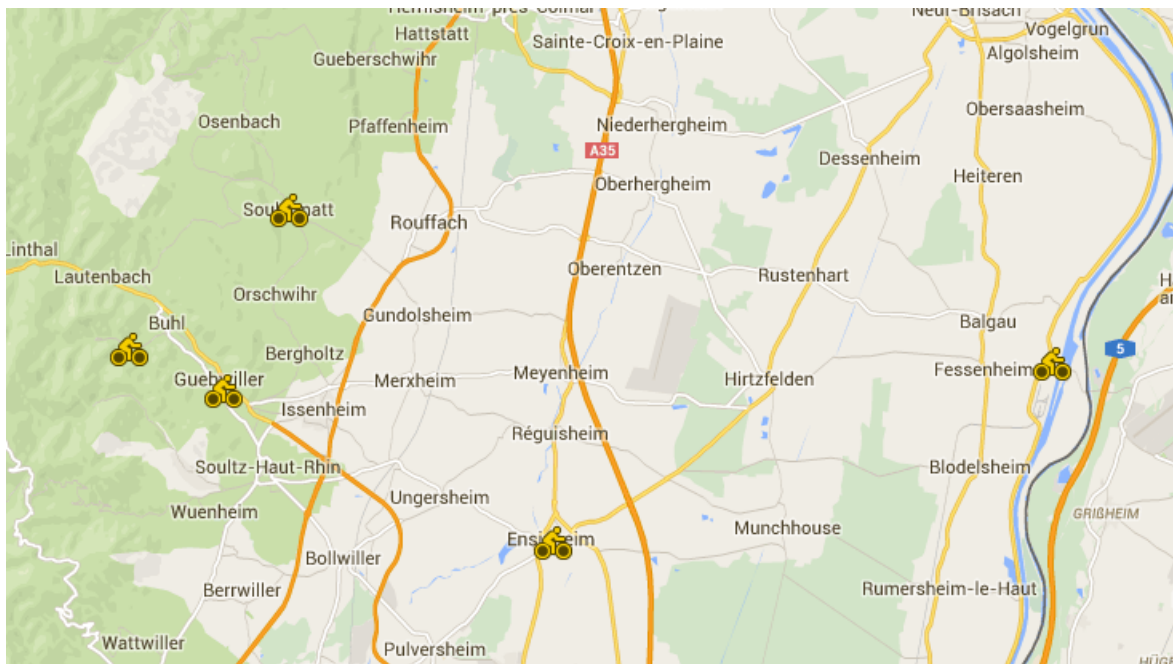
Le Comité Directeur prend connaissance de l'état d'avancement du projet.

Point 7.4 - Réseau MOVELO ALSACE

Les 5 stations engagées l'année dernière ont renouvelé leur participation officiellement cette année

- Stations de location + recharge de vélos à assistance électrique
 - Point Info - Musée de la Régence, ENSISHEIM
 - Société Montagnes Expéditions - Pépinière La Ruche, FESSENHEIM
 - Hôtel Saint Barnabé, BUHL
 - Mairie de Soultzmatt - SOULTZMATT
 - Office de Tourisme Guebwiller-Soultz, GUEBWILLER

Le camping du Florival situé à Issenheim devrait également participer à l'aventure.



Le système d'échange de batteries disparaît au profit d'un système de recharge. Les nouveaux vélos bénéficieront d'une autonomie plus importante pouvant aller jusqu'à 100km.

Les stations d'échanges n'ayant pas fonctionnées, et au vu du nouveau système, celles-ci ne reconduisent pas l'opération.

Des actions de communications seront réalisées à l'échelle régionale et locale afin de promouvoir le réseau et d'encourager la découverte du territoire à vélo.

Ex : un bon de réduction situé dans le carnet de chèque Hoppla pass pour une journée ou une demi-journée de location ainsi que pour une 2^{ème} location a été proposé par l'Office de Tourisme de Guebwiller à l'ensemble des stations. Celles-ci ont manifesté leur intérêt pour ce chèque qui sera un bon moyen de promotion supplémentaire.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 7.5 - Étude Mobilité

Suite aux subventions demandées auprès de la Région et du Conseil Général, l'étude sera financée de la manière suivante :

participations	Taux	Montant
Participation sollicitée de la Région Alsace	50%	15 000 €
Participation sollicitée du CG68	15%	4 500 €
Pays RVGB	35 %	10 500 €
TOTAL	100 %	30 000 €

Soit une participation du Pays à hauteur de 10 500 €.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne, celui-ci prendra fin le 2 avril 2015.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 8 - PLAN CLIMAT

Point 8.1 - « J'y vais à vélo » (Au boulot à vélo)

Le challenge « Au boulot à vélo » a obtenu un franc succès en 2014 auprès de plus de 11 entreprises différentes du territoire et une mobilisation spontanée de l'établissement scolaire de Buhl : 165 personnes ont participé, 6600 Km ont été parcouru et environ 1000 kg de CO₂ évité.

Malgré un large succès sur le terrain en 2014, le bilan a révélé deux choses :

- l'action est restée relativement confidentielle en dehors des personnes ayant participées à l'opération
- l'action présente un réel intérêt en terme de sensibilisation pour le public scolaire.

Du 13 au 26 Juin 2015, l'opération sera reconduite en Alsace et reprise par plusieurs Plan Climat. Tirant les enseignements des années précédentes, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon sera territoire pilote pour mobiliser, en plus du public professionnel, tous les établissements scolaires (administratifs, enseignants, étudiants confondus).

Aussi, afin d'améliorer les retombées médiatiques pour le Pays et son territoire, l'opération 2015 s'appuie sur une stratégie de communication Régionale coordonnée :

- le nom du projet à l'échelle Régionale « Au boulot à vélo » deviendra « **J'y vais à vélo** » de manière à toucher un plus large public.
- Le site internet existant sera modernisé ; nouveau nom, nouveau logo etc.

Et spécifiquement sur le Pays :

- Plusieurs supports vidéos promotionnels seront réalisés pour mobiliser et valoriser les actions réelles auprès d'un public jeune et moins jeune, axé sur les réseaux sociaux et les média locaux.
- Aussi, d'autres actions de communication sont prévues (création de gilets, affiches, flyers, trophées pour les vainqueurs, kit cadeaux, abonnements aux associations cyclistes ...).

L'ensemble des dépenses autour de l'action « J'y vais à vélo » seront couvertes par la convention avec EDF d'un montant maximum de 10 000 €.

Ainsi, il est proposé que le Pays verse une subvention de fonctionnement à l'association ZEST DURABLE pour la création d'un film promotionnel autour de cet événement et d'autres actions de communication (photo, réseau sociaux...). Dans le cadre d'une convention de partenariat qui sera signé entre le Pays et l'association, un montant forfaitaire de 5 250 € est proposé.

Les 4 750 € restant seront attribués aux autres actions de communication déjà listées. Pour information, l'année dernière le budget communication divers de l'opération s'est élevé à 4 137 €.

Le comité directeur autorise, à l'unanimité, le président du Pays ;

- *à signer la convention de partenariat avec ZEST DURABLE ;*
- *à approuver le versement de cette subvention ;*
- *à valider l'utilisation des 10 000€ de la convention avec EDF pour financer les dépenses du projet mobilité présenté ;*
- *à engager les dépenses correspondantes dans la limite des 10 000 € de la convention EDF.*

POINT 9 - LES MANIFESTATIONS À VENIR

Point 9.1 - Manifestations à venir pour le Pays

Point 9.1.1 - Le Salon de l'Artisanat et des Métiers 2015

Pour rappel, dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique, la Communauté de Communes Essor du Rhin organisera les 26 et 27 septembre, à Rumersheim, le Salon de l'Artisanat et des Métiers.

Pour information, notre conseillère Espace Info Energie, Émilie KOST, y tiendra un stand « Info Énergie ».

Le Comité Directeur prend connaissance de l'état d'avancement du projet.

POINT 10 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

Un courriel a été envoyé le 11 mars 2015 à toutes les communes du Pays, permettant de télécharger le dossier de candidature au programme LEADER via une plateforme en ligne.

La séance est levée à 20h15.